

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI
4 MARS 1999, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Monsieur René Charette, conseiller suppléant
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, conseiller, remplacé par monsieur Jean-Claude
Beaudoin
Madame Renée Legendre, conseillère, remplacée par monsieur René
Charette

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

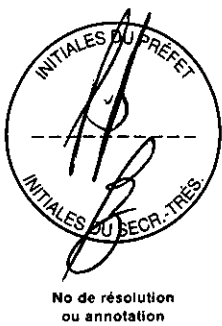
Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 1999
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année 1998



99-03-046
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

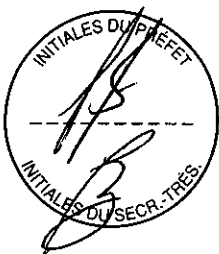
7. Ministère des Affaires municipales : programme d'aide financière aux M.R.C.
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 1999 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlement numéro 845-84 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire
10. Ville de Mont-Saint-Hilaire : demande d'exclusion de lots de la zone agricole permanente
11. Rapport annuel du Comité consultatif régional d'aménagement
12. Rapport annuel du Comité consultatif agricole
13. Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) au Schéma d'Aménagement
14. Interventions dans les cours d'eau
 - 14.1 Cours d'eau Pelletier-Deslauriers
 - 14.2 Branche 57 du cours d'eau Amyot
15. Demandes d'appui :
 - 15.1 Récupération par les villes de la contribution forcée à l'assainissement des finances publiques
 - 15.2 Demande à l'U.M.R.C.Q. et suspension des cotisations
 - 15.3 Intervention de la C.P.T.A.Q. pour la coupe à blanc d'érablières et de bois
 - 15.4 Demande d'exemption de taxe : Pavillon du nouveau point de vue
16. Réflexion sur le développement industriel
17. Règlement d'emprunt numéro 1671 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville
18. Demande d'avis de la C.P.T.A.Q. : demande d'autorisation pour le lot 290 à Saint-Mathieu-de-Beloeil
19. Affaires publiques
20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 FÉVRIER 1999

99-03-047

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante



No de résolution
ou annotation

99-03-047
(suite)

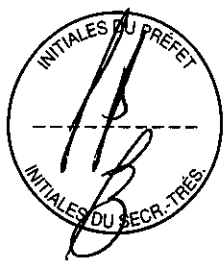
**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 1999 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 99-133 15-01-99 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable des programmes de rénovation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, relativement à la révision budgétaire du programme Réno-Village.
- 99-134 28-01-99 Télécopie de MONSIEUR YVAN DESCHÊNES, maire, VILLE DE ROSEMÈRE, nous transmettant copie de la résolution numéro 12(a), relativement à la récupération par les villes de la contribution forcée à l'assainissement des finances publiques, pour appui du Conseil.
- 99-135 28-01-99 Copie d'une lettre de MONSIEUR GUY BOISSY, maire, VILLE DE SAINT-LAMBERT, adressée à MONSIEUR GUY CHEVRETTE, ministre, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, relativement aux travaux de réparation sur le pont Victoria.
- 99-136 29-01-99 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant copie de la résolution numéro 7114-99, relativement à une demande d'intervention à la C.P.T.A.Q. pour la coupe à blanc d'érablières et de bois, pour appui du Conseil.
- 99-137 29-01-99 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant les projets des règlements d'urbanisme numéros PR-174, PR-175, PR-176, PR-177 et PR-178, pour approbation.
- 99-138 01-02-99 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-10 nommant les membres au sein des différents comités et du Bureau des délégués de la M.R.C. de Lajemmerais.
- 99-139 01-02-99 Lettre de MONSIEUR JACQUES LANDRY, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution demandant de reconduire un Programme d'aide pour l'entretien des cours d'eau en milieu agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 99-140 | 01-02-99 | Lettre de MONSIEUR ROBERT D. GAUTHIER, directeur développement commercial, CROP, nous transmettant un document regroupant diverses statistiques. |
| 99-141 | 03-02-99 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE LEFEBVRE, directeur régional, BELL CANADA, nous informant que le nouveau président à la tête de Bell au Québec est monsieur Guy Marier. |
| 99-142 | 03-02-99 | Copie d'une lettre de MONSIEUR RAYNALD CASTONGUAY, directeur de la division cours d'eau, CONSUMAJ, adressée à MADAME DANIELLE GOSSELIN, direction générale de la Montérégie, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, relativement au cours d'eau Beloeil, branche 10. |
| 99-143 | 03-02-99 | Lettre de MONSIEUR BERTRAND LAROCHE, directeur des finances, VILLE DE BELOEIL, relativement aux dépenses encourues dans le cadre du programme de subvention du Centre de dépannage – Entreprises, suite à la tempête de verglas de 1998. |
| 99-144 | 03-02-99 | Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSELL, directeur des services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement au cours d'eau Deslauriers. |
| 99-145 | 03-02-99 | Lettre de MONSIEUR ROBERT TOURANGEAU, directeur en assurances des entreprises, GROUPE ULTIMA, relativement à la procédure de réclamation. |
| 99-146 | 04-02-99 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE, nous transmettant le Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies relativement au programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec" |
| 99-147 | 05-02-99 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, relative-ment aux interventions municipales à caractère supra-local. |
| 99-148 | 05-02-99 | Lettre de MONSIEUR YVON TARDY, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les seconds projets des règlements d'urbanisme numéros 2-99, 3-99 et 4-99, pour approbation. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 99-149 | 05-02-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN A. LEFEBVRE, vice-président, SNC LAVALIN, relativement au plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles. |
| 99-150 | 05-02-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les premiers projets des règlements d'urbanisme numéros U-110-4, U-120-65 et U-140-4, pour approbation. |
| 99-151 | 05-02-99 | Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, URCEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., relativement à l'étude technique du cours d'eau Roy. |
| 99-152 | 08-02-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 57. |
| 99-153 | 08-02-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN BEAUDOIN, vice-président, ROCHE, nous transmettant une offre de service professionnel pour une étude de regroupement de services d'enquêtes pour les villes de Chambly, de Carignan, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Bruno-de-Montarville. |
| 99-154 | 08-02-99 | Lettre de MONSIEUR GILLES DÉSY, service de la gestion financière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception du formulaire des prévisions budgétaires pour l'année 1999. |
| 99-155 | 08-02-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un projet de règlement d'urbanisme numéro 99-R-022, pour approbation. |
| 99-156 | 08-02-99 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie des seconds projets des règlements d'urbanisme numéros PR-174, PR-175 et P-177, pour approbation. |
| 99-157 | 10-02-99 | Lettre de MONSIEUR BERNARD LANDRY, député de Verchères, accusant réception de notre lettre de félicitations pour sa réélection comme député. |
| 99-158 | 10-02-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, directeur général, M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE, nous transmettant copie de la résolution numéro MRC-CC-5343-01-99 relativement à la fusion des unions municipales, pour appui du Conseil. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 99-159 | 12-02-99 | Télocopie de MONSIEUR JEAN-YVES LANDREVILLE, nous transmettant une copie de résolution relativement au développement du réseau routier nord-sud pont Tracy – Lanoraie, pour appui du Conseil. |
| 99-160 | 12-02-99 | Copie d'une lettre de MONSIEUR GHISLAIN LEBEL, député fédéral de Chambly, adressée à MADAME JEANNINE AUMONT, directrice, DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES, relativement à la demande de subvention faite par Nature-Action afin de poursuivre les travaux de nettoyage suite à la tempête de verglas. |
| 99-161 | 12-02-99 | Lettre de MADAME SYLVIE PIERARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copies des projets des règlements d'urbanisme numéros 1248-60-99 et 1248-61-99, pour approbation du Conseil. |
| 99-162 | 15-02-99 | Lettre de MONSIEUR GEORGES PICHET, urbaniste, VILLE DE SAINT-LAMBERT, et de MADAME SHIRLEY VANASSE, architecte paysagiste, M.R.C. DE CHAMPLAIN, nous invitant à participer à un comité de gestion des corridors récréatifs riverains. |
| 99-163 | 15-02-99 | Lettre de MONSIEUR DOMINIQUE PARENT, division des ponts et chemins forestiers, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, demandant de lui fournir une carte des infrastructures routières couvrant notre territoire. |
| 99-164 | 15-02-99 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE BERGERON, député de Verchères - Les Patriotes, relativement au budget fédéral du 16 février 1999. |
| 99-165 | 15-02-99 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant copie de la résolution numéro 1999-25-T relativement à la nouvelle politique de frais administratifs pour les cours d'eau. |
| 99-166 | 15-02-99 | Lettre de MADAME MICHELINE BOILEAU, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie de la résolution numéro 99-02-032 relativement au cours d'eau "Branche 57". |
| 99-167 | 15-02-99 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie du projet de règlement d'urbanisme numéro 845-86, pour approbation. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 99-168 | 15-02-99 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 847-16, pour approbation. |
| 99-169 | 17-02-99 | Lettre de MONSIEUR MICHEL DUFORT, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LANORAIE, demandant notre appui relativement à l'exemption de taxe d'un organisme à but non lucratif répondant à une clientèle nationale. |
| 99-170 | 17-02-99 | Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie du projet de règlement d'urbanisme numéro 243-30, pour approbation. |
| 99-171 | 18-02-99 | Lettre de MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE, président, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, convoquant le directeur général à une réunion extraordinaire du conseil d'administration. |
| 99-172 | 18-02-99 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros U-120-62, U-120-63, U-120-64, U-130-22, U-130-23, U-170-9 et U-180-4. |
| 99-173 | 19-02-99 | Lettre de MONSIEUR HUGUES MÉNARD, conseiller en géomatique, KHEOPS, nous transmettant un proposition de service en géomatique. |
| 99-174 | 19-02-99 | Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE CHARLESBOURG, demandant notre appui relativement aux nombreux transferts de charge financière aux municipalités. |
| 99-175 | 19-02-99 | Lettre de MADAME SUZANNE DES ROCHES, chargée de projets, COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC, nous demandant des informations afin de faire la mise à jour pour l'année 1999 du fichier des responsables. |
| 99-176 | 19-02-99 | Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, URJEL DELISLE & ASSOCIÉS INC., nous transmettant cinq (5) documents nécessaires à l'obtention de soumissions pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Roy. |



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 99-177 22-02-99 Lettre de MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., nous transmettant les documents, intitulés : "Guide à l'intention de l'organisateur" et "Document de référence" afin de nous aider à organiser un colloque sur la fiscalité.
- 99-178 22-02-99 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie des règlements d'urbanisme numéros 845-85-A et 845-85-B, pour approbation.
- 99-179 23-02-99 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 347-00-98 relativement à l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 99-180 23-02-99 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, demandant notre appui concernant l'instauration d'un programme permanent d'infrastructures.
- 99-181 23-02-99 Lettre de MONSIEUR SACHA DESFOSSÉS, directeur des services techniques et des travaux publics, VILLE DE CARIGNAN, relativement à l'inspection de la rivière l'Acadie.

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

99-03-048

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 99-03 du chèque #7906 au chèque #7959 pour un montant total de 50 862,68 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 1998

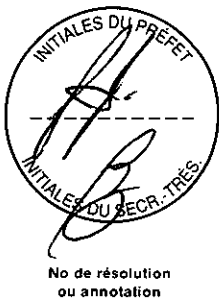
99-03-049

ATTENDU QUE monsieur Benoît Dubord, vérificateur, a déposé et présenté les états financiers pour l'année financière 1998;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont procédé à l'étude des états financiers et se déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

99-03-049
(suite)

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers pour l'année financière 1998, tels que soumis par monsieur Benoît Dubord, vérificateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES :
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX M.R.C.

99-03-050

ATTENDU QUE depuis 1997, le ministère des Affaires municipales ne verse plus de subventions reliées au fonctionnement des M.R.C., ayant plutôt instauré un programme d'aide financière pour soutenir le développement économique et la création d'emplois;

ATTENDU QUE pour bénéficier dudit programme en 1999, la M.R.C. doit soumettre au Ministère un plan de travail exposant les actions qui seront réalisées avec l'aide financière demandée;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit également présenter les actions qui ont été réalisées, en 1998, avec l'aide financière obtenue;

ATTENDU QU'un document à ces effets a été soumis au Conseil qui, après en avoir pris connaissance, se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

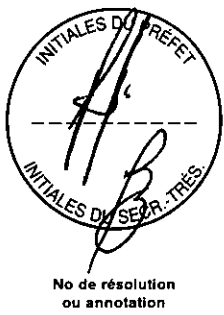
ET RÉSOLU D'adopter le document intitulé : "Programme d'aide financière aux M.R.C. pour soutenir le développement économique et la création d'emplois. Bilan des activités 1998 et Plan de travail 1999".

DE demander au ministère des Affaires municipales d'obtenir l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail pour l'année 1999, soit un montant de 52 185,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 1999 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 1999 du Comité consultatif agricole.



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 845-84
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MONT-SAINT-HILAIRE

99-03-051

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-84 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-84 doit être approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'il est conforme au Schéma d'Aménagement, ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 845-84 par chacun des membres du Comité consultatif régional d'aménagement, ces derniers recommandent unanimement au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que le règlement numéro 845-84 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-84, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De plus, la résolution suivante est déposée :

99-03-052

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a modifié son Règlement de régie interne, en décembre 1998, pour introduire des modalités particulières eu égard au fonctionnement du Comité;

ATTENDU QUE par ces modalités, une procédure est établie de façon à permettre de remplacer une séance ordinaire par un avis unanime de chacun des membres du Comité, quant à la recommandation à formuler au Conseil relativement à ou des règlement(s) d'urbanisme

ATTENDU QUE par cette procédure, appliquée pour la première fois en février 1999, le Comité n'a pu statuer sur des règlements d'urbanisme acheminés à la M.R.C., en fonction de la date de la séance ordinaire de février, prévue au Règlement de régie interne;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-03-052
(suite)

ATTENDU QUE de ce fait, la possibilité d'entrée en vigueur de ces règlements est retardée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'informer le Comité consultatif régional d'aménagement que le Conseil n'approuve pas la modification au Règlement de régie interne du Comité, prévoyant des "modalités particulières" au fonctionnement du Comité.

QUE le Comité consultatif régional d'aménagement tiene toutes les séances ordinaires, telles que prévues à son Règlement de régie interne, même si un seul règlement d'urbanisme doit être soumis à son attention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE : DEMANDE
D'EXCLUSION DE LOTS DE LA ZONE AGRICOLE
PERMANENTE

99-03-053

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a entrepris, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, des démarches afin d'exclure une partie de son territoire de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE de ce fait, la ville de Mont-Saint-Hilaire sollicite l'appui du Conseil de la M.R.C. en considération du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a émis une recommandation favorable à ce sujet; alors que le Comité consultatif agricole a émis une recommandation défavorable;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion de la ville de Mont-Saint-Hilaire vise à compléter un développement résidentiel déjà amorcé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU D'appuyer la ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole, afin d'exclure une partie du territoire de la zone agricole permanente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

99-03-053
(suite)

REJETÉE MAJORITAIREMENT messieurs Julien Bussière, René Charrette, Honorius Charbonneau et Bernard Gagnon ayant voté en faveur de la résolution; alors que messieurs Gilles Beudet, Jean-Claude Beudoin, Robert Beaudry, André Choinière, Guy Dubé, Jacques Durand, Yves Laganière, Gilles Plante et Claude Voyer ont voté contre la résolution.

POINT 11. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT

99-03-054

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter le Comité consultatif régional d'aménagement pour le travail réalisé en 1998.

POINT 12. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

99-03-055

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel 1998 du Comité consultatif agricole

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter le Comité consultatif agricole pour le travail accompli en 1998.

POINT 13. EMBAUCHE D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

99-03-056

ATTENDU QUE madame Sylvie Houle a quitté ses fonctions en janvier 1999, à titre de coordonnatrice au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste compte tenu que le processus de révision du Schéma d'Aménagement n'est pas complété;

ATTENDU QUE, suite à des entrevues, la candidature de monsieur François Sénécal est recommandée

EN CONSÉQUENCE

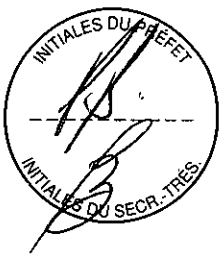
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU D'embaucher monsieur François Sénécal à titre de coordonnateur au Schéma d'Aménagement, à compter du 15 mars 1999.

QUE les conditions d'embauche soient les suivantes :

- la période d'embauche est d'un (1) an renouvelable;
- le salaire annuel est de 30 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 14. INTERVENTIONS DANS LES COURS D'EAU

14.1 Cours d'eau Pelletier-Deslauriers

Le coordonnateur aux cours d'eau présente l'ensemble de la problématique reliée au dossier de la gestion des cours d'eau dans le secteur urbanisé de Saint-Basile-le-Grand.

Compte tenu du fait que des réaménagements majeurs sont envisagés en terme de tracé et de bassins versants, la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, quant à plusieurs des cours d'eau concernés, sera réévaluée en conséquence.

14.2 Branche 57 du cours d'eau Amyot

99-03-057

ATTENDU QU'une demande d'intervention dans la Branche 57 du cours d'eau Amyot a été déposée par des citoyens, à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 99-02-032, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'entreprendre les démarches nécessaires pour intervenir dans le cours d'eau;

ATTENDU QUE selon les constatations de l'inspecteur municipal et du coordonnateur aux cours d'eau, il y a lieu d'intervenir;

ATTENDU QUE le cours d'eau est sous la juridiction du Bureau des délégués des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Choinière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU DE demander au Bureau des délégués des cours d'eau des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement dans la Branche 57 du cours d'eau Amyot.

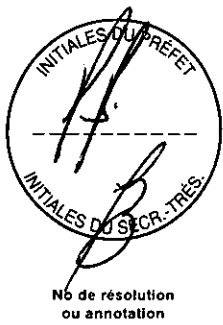
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. DEMANDES D'APPUI

15.1 Récupération par les villes de la contribution forcée à l'assainissement des finances publiques

99-03-058

ATTENDU les nombreux transferts de charge financière subis par les municipalités et par leurs contribuables au cours des huit (8) dernières années;



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

99-03-058
(suite)

ATTENDU l'entente du 23 octobre 1997, entre les Unions municipales et le gouvernement du Québec, qui fixait un cadre temporaire en vue d'amener les municipalités à contribuer une nouvelle fois à l'équilibre budgétaire du gouvernement;

ATTENDU l'intention clairement affichée du gouvernement fédéral, une fois son équilibre budgétaire atteint, de hausser ses transferts aux provinces annulant du même coup une part importante des coupures des dernières années;

ATTENDU l'état favorable de la croissance économique qui permet au gouvernement du Québec de dépasser ses prévisions de recettes autonomes;

ATTENDU QUE le gouvernement a déjà commencé à hausser ses dépenses de programmes dans divers secteurs d'activité et que le Premier ministre s'est publiquement engagé à baisser, à très court terme, le fardeau fiscal des contribuables québécois;

ATTENDU QUE le meilleur moyen de baisser le fardeau fiscal des contribuables québécois consiste à alléger le fardeau foncier qui s'est accru au cours des dernières années du fait des transferts gouvernementaux;

ATTENDU QUE la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales remettra son rapport le 31 mars prochain, ce qui devrait permettre de négocier un pacte fiscal à temps pour application à l'année 2000;

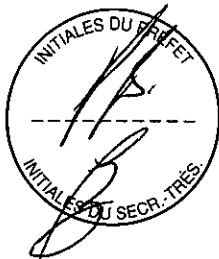
ATTENDU QUE l'entente du 23 octobre 1997 stipulait qu'elle s'appliquait pour une période de deux ans (1998 et 1999) et comportait une clause permettant de rallonger à l'année 2000 **UNIQUEMENT** si un nouveau pacte fiscal ne pouvait être conclu à temps pour être appliqué en 2000

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur René Charrette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adresse au Premier ministre, au ministre des Finances et à la ministre des Affaires municipales une demande formelle à l'effet de ne pas utiliser au-delà du 31 décembre 1999 la contribution forcée des municipalités, ayant fait l'objet d'une entente entre les Unions municipales en date du 23 octobre

QUE les Unions municipales mettent sur pied et mènent conjointement une campagne d'opinion publique afin de démontrer à la population du Québec que le gouvernement n'a plus besoin de la contribution forcée des municipalités à l'assainissement de ses finances, étant donné les initiatives qu'il a commencé à mener en matière de dépenses publiques et de baisse de certaines taxes.



No de résolution
ou annotation

99-03-058
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

QUE copie de la présente soit transmise aux députés du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, aux deux (2) Unions municipales et à la ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Demande à l'U.M.R.C.Q. et suspension des cotisations

Après avoir pris connaissance des résolutions des M.R.C. Antoine-Labelle et de Mékinak à ce sujet, les membres du Conseil ont convenu de ne pas donner suite à la demande d'appui de la M.R.C. Antoine-Labelle.

15.3 Intervention de la C.P.T.A.Q. pour la coupe à blanc d'érablières et de bois

99-03-059

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole n'intervient plus afin de protéger les bois;

ATTENDU QUE les bois et les érablières, en particulier, constituent une richesse agricole à protéger au même titre que les sols en culture

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU DE demander au Gouvernement du Québec et à la Commission du territoire agricole, en particulier, d'établir un moratoire relativement à la coupe à blanc des érablières et de poursuivre les mesures de protection des bois.

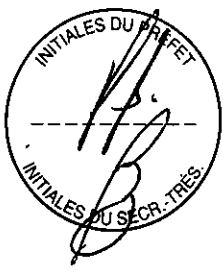
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Demande d'exemption de taxe : Pavillon du nouveau point de vue

Après avoir pris connaissance de la résolution de la municipalité de Saint-Joseph-de-Lanoraie à ce sujet, les membres du Conseil conviennent de ne pas y donner suite.

POINT 16. RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Monsieur André Choinière, maire de Saint-Charles-sur-Richelieu, dépose une lettre au Conseil relativement à une implantation industrielle que la région n'a pas été en mesure de garder. Monsieur Choinière invite les membres du Conseil à une réflexion régionale sur le développement industriel en particulier.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 17. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1671 DE LA VILLE DE
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

99-03-060

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1671, portant sur les travaux de bordures, de pavage et de plantation d'arbres sur la rue des Serres;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt date du 26 février 1999;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1671 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville autorisant l'exécution des travaux de bordures, de pavage et de plantation d'arbres sur la rue des Serres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 18. DEMANDE D'AVIS DE LA C.P.T.A.Q. : DEMANDE
D'AUTORISATION POUR LE LOT 290 À SAINT-MATHIEU-DE-
BELOEIL**

99-03-061

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a déposé, à la Commission de protection du territoire agricole, une demande d'autorisation, à des fins autres que l'agriculture, pour la partie du lot 290;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Commission désire obtenir l'avis de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un poste de police et une caserne de pompiers, usages conformes au Schéma d'Aménagement



Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

99-03-061
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie la demande de la municipalité de
Saint-Mathieu-de-Beloeil, à l'effet d'utiliser, à des fins autres que
l'agriculture, une partie du lot 290.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

99-03-062

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

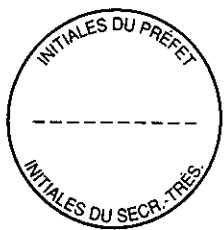
ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du
jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10 .


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Pierre Bourbonnais
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**